

Glacier et Mont Revelstoke, aussi de la Colombie Britannique, dans les monts Selkirk. Quoique ces parcs aient entre eux une grande ressemblance, chacun possède cependant des caractéristiques particulières, une flore et faune variées et des scènes différentes.

Le parc national Prince Albert, de la Saskatchewan, est un exemple typique de la région des lacs bordant les prairies au nord-ouest, et le parc national Riding Mountain, du Manitoba, ayant une élévation générale de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, forme un contraste avec les plaines fertiles de l'Est. En Ontario, l'on trouve trois petits parcs nationaux, la Pointe Pelée, les Îles de la baie Georgienne, et les Îles du Saint-Laurent, qui ont été établis principalement comme zones de récréation.

Les parcs nationaux Fort Anne, de la Nouvelle-Ecosse, et Fort Beauséjour, du Nouveau-Brunswick, entourent des sites notables dans l'histoire des débuts du Canada.

Les parcs spéciaux d'élevage ont été établis pour la protection de différentes espèces de mammifères sauvages menacées d'extinction, telles que le bison, le wapiti (élan), l'antilope à cornes fourchues, qui maintenant se multiplient dans des conditions naturelles dans d'immenses enceintes spécialement aménagées pour leurs besoins. Parmi ces parcs se rangent les parcs Elk Island et Buffalo, en Alberta, qui renferment de grands troupeaux de bisons, d'élans, d'originaux et de chevreuils, et les parcs Nemiskam et Wawaskesy, aussi de l'Alberta, qui forment les sanctuaires de l'antilope.

Dans ces parcs nationaux la vie sauvage jouit de la plus grande protection et les conditions premières naturelles sont maintenues dans la mesure du possible. L'administration locale des parcs est effectuée par des surintendants résidents, aidés de gardiens qui ont le double rôle de garde-chasse et de garde-forestier. Les moyens de récréation sont nombreux et variés et dans certains parcs aux attractions naturelles l'on a ajouté des terrains de golf, des cours de tennis, des piscines, des pavillons de baigneur et autres amusements. Un bon nombre de parcs possèdent aussi des terrains de campement bien aménagés avec routes pour l'accommodation des automobilistes et autres visiteurs.

Les parcs nationaux du Canada sont accessibles soit par chemin de fer, soit par grandes routes pour automobiles. En plus d'être desservis par les réseaux de chemin de fer du Canadien-Pacifique et du Canadien National la plupart des parcs sont ou traversés par ou reliés aux, principales artères des grandes routes. La Branche des Parcs Nationaux a construit plus de 600 milles de routes pour automobiles; ces routes peuvent résister à toutes les températures et elles ont grandement contribué à l'ouverture de plusieurs endroits de la plus pittoresque beauté. Les autres régions ont été rendues accessibles par la construction de pistes d'une longueur combinée de plus de 2,000 milles.

*Traité des oiseaux migrateurs.*—Ce traité et la législation l'appliquant à travers le Canada sont sous la juridiction de la Branche des Parcs Nationaux du ministère de l'Intérieur. Ce traité, effectif depuis 1916, a pour but la protection des oiseaux migrateurs du Canada et des États-Unis. Les informations concernant ce traité et les règlements concernant son application peuvent être obtenus du commissaire des Parcs Nationaux, à Ottawa.

*Les parcs provinciaux.*—Plusieurs des provinces, y compris l'Alberta, la Colombie Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec, maintiennent aussi des parcs provinciaux pour la protection de la vie sauvage et comme zones de récréation. Le parc Algonquin (2,740 milles carrés), en Ontario, et le parc des Laurentides (3,565 milles carrés), en Québec, sont parmi les plus grands.